

**Avis de Consultance et Termes de référence pour
un(e) spécialiste en Protection Sociale
(09 septembre 2014)**

L'UNICEF Burkina Faso est à la recherche d'un(e) consultant(e) qualifié(e) en Protection Sociale.

Fonction : Un(e) spécialiste en Protection Sociale

Section: Politiques Sociales, Planification, Suivi et Evaluation

Type de Contrat : SSA (contrat consultant international)

Niveau Proposé: équivalent au niveau P5

Durée: 120 jours [entre octobre 2014 et juin 2015]

Lieu d'affectation: Ouagadougou – Premier Ministère

Superviseur: Secrétaire Permanent du Conseil National pour la Protection Sociale.

Contexte

Le Conseil des Ministres, en sa séance du 06 septembre 2012, a adopté la Politique nationale de protection sociale (PNPS) et son Plan d'actions opérationnel (PAO/PNPS). Pour le suivi évaluation de la PNPS, un dispositif institutionnel a été mis en place avec un organe de décision et d'orientation, le Conseil national pour la protection sociale (CNPS) doté d'un secrétariat permanent. Il a par ailleurs décidé de placer le Secrétariat permanent du Conseil sous l'autorité du Premier ministre, en vue de lui donner plus d'assise dans la mission de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale, au regard du caractère interministériel et transversal de la protection sociale.

Créé par l'Arrêté n° 2013-025/PM/SG/DGAS du 19 août 2013, le Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale (SP/CNPS) est l'organe administratif et technique d'animation du dispositif institutionnel de suivi évaluation de la PNPS. Il est chargé d'assister le CNPS, les cellules interministérielles spécialisées et les cellules régionales dans leurs missions. En outre, il est responsable des activités et du travail d'animation, d'organisation, de suivi permanent et d'évaluation de l'exécution du plan d'actions opérationnel de mise en œuvre de la PNPS.

De manière opérationnelle, le Secrétariat permanent est appelé à assurer la coordination de tous les intervenants dans le domaine de la protection sociale. Aussi, la multitude des acteurs intervenant dans le domaine invite-t-elle le secrétariat à développer des initiatives en vue de favoriser la synergie des actions pour toutes les interventions dans le domaine de la protection sociale. Ainsi, la question du ciblage qui permettra au Burkina Faso de disposer d'une liste unique des personnes vulnérables, assortie de la base de données sur la question, sera une préoccupation majeure du Secrétariat, notamment en termes de disponibilité d'outils pertinents et d'une méthodologie commune à tous les acteurs du domaine de la protection sociale. A ce titre, les conclusions de la deuxième session ordinaire du Conseil national pour la protection sociale, tenue à Ouagadougou le 20 mai 2014, ont donné des orientations en la matière. En effet, il est question pour tous les acteurs du domaine de la protection sociale de baser toute la réflexion sur la méthodologie de ciblage développée par le Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Pour permettre au secrétariat de jouer pleinement son rôle, un Secrétaire permanent a été nommé et installé en novembre 2013. De même, cinq (05) directions viennent renforcer le dispositif organisationnel du secrétariat permanent. Aussi, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), notamment l'UNICEF, est-il prévu le recrutement d'un expert en matière de protection sociale, en vue de soutenir le Secrétariat permanent dans la dynamique du renforcement de ses capacités en termes de ressources humaines.

Objectifs de la mission

L'objectif général de la mission est d'apporter une assistance technique au Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale (SP/CNPS) en vue de son plein fonctionnement tel que prévoit le dispositif institutionnel de suivi-évaluation de la Politique nationale de protection sociale (PNPS) et de parvenir à la mise en place d'une base nationale de données unique avec ses outils de gestion.

Par rapport aux deux grandes lignes directrices, les tâches de l'Expert sont les suivantes :

- assister le Secrétariat permanent dans l'amélioration du dispositif institutionnel de suivi-évaluation de la PNPS, notamment l'identification et la formulation d'indicateurs pertinents et SMART en matière de protection sociale au Burkina Faso, la définition des outils de collecte et le traitement des données ;
- assister le Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale pour rationaliser, harmoniser et/ou intégrer, à la lumière de la PNPS, des cadres, mécanismes et outils de protection sociale existant au Burkina Faso ;
- appuyer le dispositif en cours au Burkina Faso dans le développement d'outils appropriés et d'une méthodologie pertinente et adapté au contexte national pour le ciblage des personnes vulnérables au Burkina Faso ;
- appuyer le dispositif en cours au Burkina Faso dans la mise en place d'une liste unique des personnes vulnérables au Burkina Faso et dans la mise en place d'une base de données nationales dynamique sur les personnes vulnérables de même que ces outils et mécanisme de gestion ;
- appuyer le Secrétariat permanent dans le déploiement et l'implantation effective du dispositif de suivi-évaluation de la PNPS au niveau régional en s'assurant de son fonctionnement optimal et de la cohérence en terme de synergie avec le niveau central pour le partage d'informations ;
- assister le Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale dans la création et l'opérationnalisation du Fonds national de protection sociale ;
- assister le Secrétariat permanent dans la définition d'outils efficaces et pertinents pour le suivi et l'évaluation des mesures de protection sociale par l'implication des acteurs à différents niveaux (central et régional) ;
- appuyer techniquement le Secrétariat permanent dans la préparation des sessions du Conseil national pour la protection sociale, les réunions avec les acteurs du secteur (ministères, PTF, OSC) et y participer auxdites rencontres ;

- appuyer le Secrétariat permanent dans le renforcement du processus de planification et de budgétisation du plan d'action opérationnel de la PNPS et également au formatage des rapports de suivi-évaluation ;
- exécuter toutes autres tâches conformes à son profil et demandées par le Secrétaire permanent.

Principaux résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

- le dispositif institutionnel de la Politique nationale de protection sociale (PNPS) est opérationnel tant au niveau central que régional ;
- les cadres, mécanismes et outils de protection sociale existant au Burkina Faso sont rationalisés, harmonisés et intégrés à la lumière de la Politique nationale de protection sociale ;
- le Secrétariat permanent dispose d'outils pertinents et efficaces pour assurer le suivi-évaluation de la PNPS ;
- le Plan d'action opérationnel (PAO) de la PNPS est mieux planifié et budgétisé et aligné aux priorités nationales ;
- le Secrétariat permanent dispose d'une base de données nationales dynamiques sur les personnes vulnérables et les outils de gestion de cette base sont clairement définis et opérationnels ;
- une méthodologie pertinente et adaptée de ciblage des personnes vulnérables a été clairement définie ;
- des indicateurs pertinents et SMART en matière de protection sociale ont été définis de même que les outils de collecte et de traitement des données en vue de les renseigner.
- Au terme de cette consultation, l'Expert devra élaborer un rapport détaillé faisant l'état d'atteinte des résultats ci-dessus définis avec des propositions/pistes d'amélioration. Des rapports d'étape peuvent être demandés à l'Expert pendant sa mission.

Organisation de l'appui technique

L'Expert international travaillera sous la supervision du Secrétaire permanent du CNPS. Il sera amené au cours de sa mission à travailler en étroite collaboration avec les cadres du Secrétariat permanent, les ministères sectoriels, les OSC et les PTF. L'appui logistique de cette mission sera fourni par le SP/CNPS et le budget de fonctionnement de celle-ci sera élaboré en concertation avec l'UNICEF.

Profil requis :

Diplôme, expérience et connaissances

La consultation sera réalisée par un Consultant international sous la direction du Secrétaire permanent du Conseil national pour la protection sociale (SP/CNPS). L'expert devra être titulaire d'au moins un diplôme d'études universitaires de troisième cycle en économie, sociologie, administration publique, sciences sociales ou équivalent. En outre, l'Expert doit avoir les qualifications suivantes :

- avoir une bonne connaissance des enjeux et de la problématiques de la protection sociale en Afrique ;
- avoir au moins dix (10) ans d'expérience confirmée dans la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de stratégies/programmes de protection sociale ;
- avoir une parfaite maîtrise des méthodologies et critères de ciblage et d'identification des personnes vulnérables ;
- avoir une expérience avérée dans la conception de base de données nationale des personnes vulnérables ;
- avoir une expérience dans le système/mécanisme de gestion des programmes de protection sociale ;
- une connaissance du contexte et des défis en matière de protection sociale au Burkina Faso serait un atout ;
- être au fait des questions de pauvreté, d'équité et de résilience ;
- avoir des aptitudes à travailler en équipe, à animer une équipe de travail ;
- avoir des capacités à dialoguer avec les ministères et les partenaires au développement ;
- avoir une maîtrise des logiciels informatiques : traitement de texte Word, Access, Power point, Excel, internet, etc. ;
- avoir une très bonne connaissance du français et une connaissance pratique de l'anglais.
- L'Expert devra faire une offre technique décrivant la méthodologie d'approche, suivie d'une offre financière couvrant les coûts de la prestation.

Compétences

- Etre orienté vers les résultats
- Aptitude à travailler en équipe
- Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel
- Bonne connaissance de l'informatique (Word, Excel, PowerPoint)
- Maîtrise du français et de l'anglais
- Capacités relationnelles et de coordination avec les partenaires gouvernementales et non-gouvernementales.

Procédures

La soumission doit comprendre les éléments suivants :

- Un P11 et CV

Le P11 peut être téléchargé à partir du site web à :

http://www.unicef.org/about/employ/index_consultancy_assignments.html

Merci d'envoyer la soumission à bufrecruitment@unicef.org, avec l'objet 'Consultant international – Spécialiste Protection Sociale'.

Date limite de réception des propositions: COB 29 septembre 2014

Autres formalités administratives - Avant la signature du contrat, le consultant devra fournir les documents suivants : (i) 1 formulaire « health statement » dûment rempli et visé ou 1 certificat médical de bonne santé, (ii) 1 attestation d'assurance maladie pour la période de la consultation (iii) 1 formulaire de désignation des bénéficiaires pour l'assurance MAIP.

Prepared by : (Spécialiste Politique Sociale)	
Name & signature : Francis N. OUBDA	Date : 09/09/2014
Reviewed by (Chef de section Politiques Sociales, Planification, Monitoring et Evaluation) :	
Name & signature : Sylvain Nkwenkeu	Date : 09/09/2014
Approved by (Representative)	
Name & signature : Marc Rubin	Date : 10/09/2014